

ANNEXE II

CLASSIFICATION PAR BRANCHE D'ASSURANCE VIE

- I. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes - autres que l'assurance nuptialité et natalité - non liées à des fonds d'investissement ainsi que les assurances complémentaires à ces assurances ;
- II. Assurance nuptialité, assurance natalité ;
- III. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes liées à des fonds d'investissement ;
- IV. Permanent health insurance ;
- V. Opérations tontinières ;
- VI. Opérations de capitalisation ;
- VII. Opérations de gestion de fonds collectifs de retraite.